

Travaux d'élagage-curage 2022-2023

Lettre aux riverains

22/263
PhD/KS

Madame, Monsieur,

La commune de Val de Louyre et Caudeau procède chaque année à l'entretien des voies communales qu'elles soient goudronnées ou non et maintient, par rotation, le fauchage sur les chemins ruraux. A ce titre, le tracteur a été renouvelé cet automne et nous attendons la réception d'une machine plus petite pour les chemins les plus étroits.

Chacun comprendra que pour que ces opérations durent dans le temps, des travaux d'élagage et parfois de curage de fossés sont nécessaires.

Conformément à la réglementation (article D161-24 du code rural), les riverains sont tenus de tailler leurs haies et arbres qui empiètent sur les chemins ruraux.

Pour faciliter les opérations et avant les prochains travaux annuels de voirie, la commune de Val de Louyre et Caudeau va prendre en charge des travaux d'élagage aux abords de certaines voies naturellement boisées. Les branches seront laissées en bordure de bois, à disposition des propriétaires.

La commune ne fera pas déplacer la machine pour intervenir, autour des maisons, sur les haies privées qui doivent être taillées par les riverains, de manière à respecter "la sûreté et la commodité du passage". C'est l'occasion ici de rappeler aux propriétaires qu'au moment du choix des plantations sur leur espace privé, ils pensent à l'ampleur que prendront les végétaux à l'avenir. Ceux qui le souhaitent, peuvent tailler eux-mêmes leurs arbres fruitiers ou d'ornement en amont du passage de la machine.

Les membres de la commission voirie ont établi un programme élagage pour 2022-2023 et ont prévu un curage des fossés pour 2023. Ils souhaitent préciser le but de ces opérations :

- *par l'amélioration de la visibilité, tendre à diminuer les risques de collision,*
- *faciliter le passage des véhicules de plus gros gabarit (bus scolaire, camions etc...),*
- *permettre à la voirie de sécher plus rapidement en période hivernale*
- *ralentir le vieillissement de la voirie et contribuer à la maîtrise de ses coûts d'entretien,*
- *faciliter les travaux de goudronnage et en améliorer la qualité,*
- *diminuer les risques de pannes sur le réseau téléphonique et fibre optique à l'avenir.*

Le moment venu, des arrêtés pour régler la circulation le temps des travaux, seront pris.

Le conseil municipal vous remercie de votre compréhension et compte sur l'implication de chacun pour améliorer la sécurité de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire
Philippe DUCENE

Le Maire Délégué
de Cendrieux
Gilles LE ROUX

La Maire Déléguée
de Sainte-Alvère
Marie-Christine BENCHAREL

La Maire Déléguée
de Saint-Laurent des Bâtons
Laurence PERROT

L'Adjoint Délégué
à la voirie
Patrice TAULOU